



Efficacité énergétique pour les gros consommateurs

Exploitation systématique des potentiels d'économie
Conventions d'objectifs avec la Confédération et les cantons
Exemption des taxes sur l'énergie et le CO₂



Grâce à de nombreuses mesures d'efficacité, le zoo de Bâle réduit sa consommation totale d'énergie de près de 10 %. Par exemple, en optimisant l'orientation des capteurs solaires thermiques sur le bâtiment abritant les éléphants.

Fiez-vous à des experts

Les mesures d'efficacité énergétique représentent un excellent investissement. La plupart des entreprises peuvent économiser jusqu'à 30 % sur leur facture énergétique.

Aujourd'hui, presque tous les cantons légifèrent afin que les gros consommateurs prennent des mesures visant à augmenter leur efficacité. Vous êtes considéré comme un gros consommateur si votre entreprise consomme plus de 5,0 gigawattheures d'énergie thermique ou plus de 0,5 gigawattheures d'électricité par an (ou 1 gigawattheure dans le canton du Jura).

La conclusion d'une convention d'objectifs, par laquelle votre entreprise s'engage à mettre en œuvre les mesures d'efficacité économiquement rentables dans un délai de dix ans, est le moyen idéal pour se conformer aux exigences de l'article de loi relatif aux gros consommateurs.

act vous aide à identifier les mesures les plus efficaces et à conclure une convention d'objectifs avec la Confédération, sans lourdeurs administratives.

En plus d'économies d'énergie, une convention d'objectifs constitue également la condition préalable à une exemption ou un remboursement de perçues par taxes à la Confédération (voir les conditions ci-dessous). Dans de nombreux cantons, elle vous dispense en outre des dispositions détaillées.

Nos professionnels expérimentés dans le domaine de l'énergie vous assistent également lors de la mise en œuvre et durant le suivi des mesures. Vous pouvez ainsi consacrer toute votre énergie à votre cœur de métier.

Exemption de la taxe sur le CO₂

Les entreprises de certaines branches (définies dans l'annexe 7 de l'Ordonnance fédérale sur le CO₂), qui émettent plus de 100 tonnes de CO₂ par an (38 000 litres de mazout ou 47 000 m³ de gaz naturel) peuvent se faire exempter de la taxe sur les émissions de CO₂.

Remboursement du supplément sur les coûts de transport du réseau à haute tension (RPC)

Les entreprises dont les coûts d'électricité dépassent 5 % de leur valeur ajoutée brute peuvent obtenir le remboursement partiel ou total de la majoration pour l'accès au réseau.

Pas à pas vers le succès

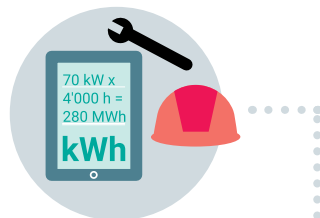
De l'analyse au monitoring : Un spécialiste en énergie act vous accompagne dans toutes les étapes de l'application de la loi. Vous avez toujours affaire au même interlocuteur.

1. Analyse de l'entreprise



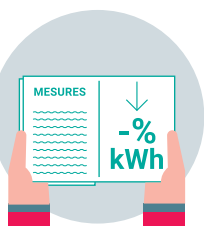
Un spécialiste en énergie act vous rend visite pour obtenir un aperçu des systèmes et des installations présents dans votre entreprise. Les principales données énergétiques sont saisies et évaluées.

2. Évaluation des mesures



Sur la base d'une analyse complète, notre spécialiste en énergie élabore des propositions de mesures détaillées en faveur de l'efficacité énergétique. Il évalue les coûts d'investissement, calcule la rentabilité et classe les mesures par ordre de priorité.

3. Conclusion d'une convention d'objectifs



Décidez avec le spécialiste en énergie act les mesures que vous souhaitez mettre en œuvre. Votre proposition est intégrée dans une convention d'objectifs et fait l'objet d'un examen par les autorités.

4. Mise en œuvre des mesures



Vous pouvez procéder vous-même à la mise en œuvre des mesures d'efficacité et de réduction des émissions ou la confier à des tiers. Au besoin, notre spécialiste vous accompagnera de manière compétente.

5. Mesure du succès



act documente la performance des mesures au moyen d'une évaluation annuelle. Votre entreprise profite ainsi de coûts énergétiques réduits et, en option, du remboursement des taxes.



Grâce à act, Temmentec AG à Sumiswald économise plus d'un million de kilowattheures d'énergie. Le fabricant de produits cosmétiques a, entre autres, éliminé toutes les fuites dans les conduites d'air comprimé.



Le prestataire de services logistiques GLZ à Langenthal a réduit sa consommation d'électricité et de gaz d'environ 20 % en raccourcissant, entre autres, le temps de suivi des détecteurs de mouvement.

Votre solution tout-en-un

act vous propose le meilleur moyen d'économiser de l'énergie et de réduire vos coûts. Grâce à notre convention d'objectifs act, vous bénéficiez des avantages suivants :

Aspects légaux

- ✓ Respect de l'article relatif aux gros consommateurs
- ✓ Plusieurs sites possibles dans le cadre d'une même convention d'objectifs
- ✓ Exemption des dispositions détaillées

Aspects relatifs au processus

- ✓ Spécialistes en énergie régionaux accrédités et expérimentés
- ✓ Accompagnement du processus pendant toute la durée du projet
- ✓ Sécurité des processus grâce à une assurance qualité standardisée

Aspects financiers

- ✓ Répartition des investissements favorable aux entrepreneurs
- ✓ Mesures personnalisées, basées sur le potentiel d'économie du site
- ✓ Vue d'ensemble et contrôle via monitoring par un suivi annuel
- ✓ Possibilité d'exemption de la taxe sur le CO₂ et du remboursement du supplément sur les coûts de transport du réseau à haute tension (RPC)

Aspects marketing

- ✓ Distinction pour l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de CO₂

Comptez avec nous !

Le calculateur de coûts act sur notre site Internet vous donne une estimation rapide et claire de vos coûts, de vos économies et de vos éventuels remboursements.

Vous avez également droit à des subventions et à des contributions. Une vue d'ensemble actualisée peut être consultée à l'adresse www.act-suisse.ch/offre.

Contactez-nous! Nous nous ferons un plaisir de déterminer la solution optimale pour vous, de calculer les subventions et de vous soumettre une offre sur mesure.



Contact

act Agence Cleantech Suisse
Mühlegasse 29
8001 Zurich

Tél. 058 750 05 03

info@act-suisse.ch
www.act-suisse.ch